



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

Commune de Feucherolles

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2020

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
Effectif légal : **23**
En exercice : **23**
Présents : **23**
Votants : **23**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni salle Joe Dassin à huis-clos en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire

Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Catherine, DELAMAIRE Michel, LEPAGE Martine, LEMAITRE Bernard, BRASSEUR Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, LE GALL Caroline, JOURDAN Guy, MAYSOUNABE Nathalie, GIEN Michel, de FRAITEUR Margaret, XISTE Bruce, PENNAMEN Alexia, BERTHE de POMMERY Etienne, BURTIN Marie-Claude, THUILLIER Gilles, CALMELET Madeline, TASSIN de NONNEVILLE Nicolas, RIGNAULT Frédéric, LE NEN Marie-Christine, DEKEYREL Yves, INDUNI Nathalie, formant la majorité des membres en exercice,

* * * *

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick LOISEL, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Alexia PENNAMEN a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Margaret de FRAITEUR, a pris la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122.4 et L 2122.7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :
Madame Marie-Claude BURTIN et Madame Marie-Christine LE NEN

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à déposer son bulletin dans l'urne présentée devant lui.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	23
f. majorité absolue	12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOISEL Patrick	19	Dix neuf
RIGNAULT Frédéric	4	Quatre

Patrick LOISEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Madame Margaret de FRAITEUR remet l'écharpe de maire à Monsieur Patrick Loisel.

Discours de Monsieur Patrick LOISEL puis de Monsieur Frédéric RIGNAULT, annexé au présent procès-verbal.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de **Monsieur LOISEL Patrick**, élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Listes des candidats aux fonctions d'adjoints au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire demande à Monsieur Frédéric RIGNAULT si sa liste souhaite proposer des candidatures aux postes d'adjoints qui lui répond que oui.

Le maire a donc constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux des résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus.

Résultats du premier tour de scrutin

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	1
d. nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)	0

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric RIGNAULT – "Un nouvel élan pour Feucherolles"	4	quatre
Catherine VARILLON – "Vivre au Village"	18	dix-huit

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur LOISEL Patrick "Vivre au Village" et ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1/ Madame VARILLON Catherine
- 2/ Monsieur DELAMAIRE Michel
- 3/ Madame LEPAGE Martine
- 4/ Monsieur LEMAITRE Bernard
- 5/ Madame BRASSEUR Martine
- 6/ Monsieur MOIOLI Jean-Baptiste

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 20h.

* * * *

Annexe au procès-verbal : discours de Monsieur Frédéric RIGNAULT pour la liste "un nouvel élan pour Feucherolles".



Discours programmatique pour la mandature 2020-2026 proposé par les élus un Nouvel Elan pour Feucherolles

Mesdames et messieurs les élus,

A l'occasion de l'élection du maire pour la mandature municipale 2020-2026, nous, représentants de la liste un Nouvel Elan pour Feucherolles considérons qu'il est important de répondre aux 38% d'électeurs qui se sont déplacés le 15 mars dernier et qui ont voté en faveur du changement.

C'est pourquoi, nous avons décidé de présenter notre tête de liste Frédéric RIGNAULT au poste de premier magistrat pour la mandature 2020-2026.

Ce faisant, conscients que nous n'avons pas la majorité des sièges qui permettrait de répondre à ce désir de changement exprimé par de nombreux Feucherollais ; nous souhaitons par cet acte réaffirmer nos engagements pris envers tous les Feucherollais, et apporter notre vision pour la mandature qui s'ouvre.

Nous concentrerons nos efforts pour limiter les impacts des différents projets qui menaceraient le devenir et le caractère même de notre village. Nous proposerons de mettre en œuvre de véritables politiques en matière de développement durable, de maîtrise des dépenses, d'esprit d'entraide de participation et d'information.

Ces questions fondamentales sont à la base de notre programme pour lequel nos électeurs en appellent à notre vigilance ; ces questions guideront la conduite des élus un nouvel Elan Pour Feucherolles.

Voici quelques-uns des points principaux :

Développement durable

- Nous considérons primordial d'engager la commune et l'intercommunalité dans la voie du développement durable. Nous le devons aux générations futures. Réduire notre empreinte carbone dès 2020 est une de nos priorités. Réaliser un bilan carbone afin de définir des objectifs clairs de réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) pour chaque année de la mandature est une nécessité. Engager une réflexion autour de l'amélioration du traitement des déchets à l'usine de Thiverval et de la collecte des déchets est pour nous une évidence.

Urbanisme

- Nous serons vigilants sur tous les projets de développement du village en cours et à venir. Nous souhaitons que les Feucherollais soient associés à tout projet d'urbanisation de notre village avant l'intervention d'un promoteur.
- Notre vigilance portera notamment sur les projets possibles suivants :
 - Urbanisation des zones Davron Nord et Davron Sud

- Urbanisation de la zone de la ferme de Sainte-Gemme
- Aménagement du centre village derrière la mairie
- En ce qui concerne les projets en cours et notamment l'aménagement de la zone nord, nous demanderons d'adapter les projets aux critères de développement durable.

Notre devoir d'élus sera de mieux informer les Feucherollais des impacts de tout projet dans la vie au village, dans l'urbanisation, dans la vie quotidienne.

Intégrer et prendre en compte les avis et souhaits des Feucherollais

- Communiquer sur les projets c'est mieux informer les habitants. Nous souhaitons plus de participation des Feucherollais, et pour cela nous souhaitons l'ouverture aux habitants à toutes les commissions, en amont de celles-ci, afin de nourrir les débats et de mieux prendre en compte les avis et demandes des habitants.

Budget

- Réserver une part du budget de la commune à des initiatives proposées directement par les Feucherollais
- Etablir un plan pluriannuel d'investissement
- Prioriser et optimiser les postes de coûts afin de ne pas impacter la fiscalité locale compte tenu des changements à venir dans la gestion et la perception des taxes locales.

Vie quotidienne

- Une des priorités de la commune renforcée par la période de confinement que nous venons de connaître doit être d'aider au mieux les habitants à bien vivre dans un monde de plus en plus digitalisé
 - Développer un programme de lutte contre l'illectronisme.

En conclusion, nous demandons que l'ensemble des membres du conseil quelle que soit leur appartenance puisse travailler ensemble dans un esprit constructif pour le bien de tous les Feucherollais et pour cela, il nous semble impératif et nécessaire de fournir une information complète et exhaustive à tous les élus afin d'être mieux intégrés et pouvoir agir en pleine connaissance préalable de tous les éléments concernant les projets et décisions à venir

Frédéric RIGNAULT
Marie-Christine LE NEN-LUCE
Yves DEKEYREL
Nathalie INDUNI

Les élus Un Nouvel Elan pour
Feucherolles